



Rapport des juges en chef

| | | | | |
|-----------------------------------|--|---------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| Nom de l'hippodrome | Rideau Carleton | Ottawa | | |
| Date | Jeudi 30 juin 2022 | Heure de départ | 16 h | |
| Conditions météorologiques | Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp : 24°C) | Venteux: 16 km/h (Sud) | | |
| État de la piste | Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s) | | | |
| Nombre de courses | 10 | Courses de qualification | Ø | Inscriptions totales 74/78 |
| Total des paris mutuels | \$161,501 | | | |
| Contact vétérinaire | Réunion de paddock | Réunion d'entretien des pistes | Visite de l'enquêteur | Rapport du juge en chef sortant |

| | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Juge en chef Weber Michael | Juge associé Coles Sharla | Juge associé Brethour, Fred (salle d'arbitrage centralisée) |
|--------------------------------------|-------------------------------------|---|

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Katelynn Rourke, l'officielle de courses, est présente ce soir.
- Retrait hâtif effectué par les juges (autre) du cheval, "CASCADA", de la Course 2.

Courses :

- Marie-Claude Auger a été autorisée à se retirer des deux courses comme elle purge une suspension de conduite).
1. Rien à signaler.
 2. Rien à signaler.

3. Rien à signaler.
4. Examen de la performance du #1, "CATCH THE SPARK", (Ryan Guy) au sujet d'une potentielle sortie. Le #1 s'est rendu à l'intérieur de deux pylônes consécutifs dans le premier virage et a été dépassé. Le #1 a terminé la course en 7^e position, mais a été placé en 8^e position, conformément à la règle de la CAJO 18.08.02(a). Rien d'autre à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Examen de la performance du #2, "CROSSFIT", (Jimmy Gagnon), au sujet des règles sur les bris d'allure survenus après le départ. Le #2 a été en bris d'allure pour moins de 25 foulées consécutives, mais a respecté les règles sur les bris d'allure. Aucune infraction signalée. Ce cheval se qualifie pour des bris d'allure survenus dans deux courses consécutives sur une piste rapide. L'entraîneur en a été averti. Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/VLPAGZL0pkg>
10. Examen du bris d'allure survenu au #7, "JUST PLAIN NEEDY", (Drew Smyth), avant le poteau de ¼ de mille. Lors du bris d'allure, le #7 a provoqué une obstruction au #8, "PRETTY BOY DUKE", (Jimmy Gagnon). Aucun placement n'est requis comme le #7 a terminé la course après le #8. Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 3

Le #2, "ERIKAS SHADOW", (1), pour \$18,750, par Michel Letarte et Jean Allaire, entraîneur Yves Tessier.

Le #5, "CLODAM BAYAMA" (1), pour \$18,750, par Limco inc., entraîneur Victor Puddy.